

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 17 mars 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, M. EL HASSOUNI, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme TOLLOT

Membre excusé représenté : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM)

Membre absent excusé : (3) M. BARRON, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Date de convocation : 9 mars 2009

Délibération n° : 18-2009

Objet : Accompagnement des bénéficiaires du RMI – convention avec le Conseil Général

Le CCAS de Dijon a signé une convention avec le Conseil Général le 31 janvier 2007, s'engageant dans l'accompagnement social des bénéficiaires du RMI. Il a reçu de 1997 à 2005, en contrepartie de cette prestation, une contribution annuelle du Conseil Général qui s'élevait à 105 000 € en 2005, correspondant au coût de trois postes de travailleur social.

A compter de 2006, le Conseil Général a décidé d'allouer au CCAS de Dijon, ainsi qu'à d'autres CCAS assurant l'accompagnement social des bénéficiaires du RMI (Beaune, Chenôve et Quetigny), une rémunération égale à 75 € par dossier.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n° 2 à la convention du 31 janvier 2007, afférent à l'année 2008, qui compte tenu du nombre de dossiers traités en 2008, fixe la contribution du Conseil Général au titre de l'accompagnement social des bénéficiaires du RMI à 83 850 €.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'avenant n° 2 à la convention du 31 janvier 2007, afférent à l'année 2008 et fixant la contribution du Conseil Général à 83 850 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

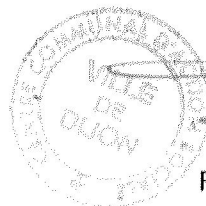
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 AVR. 2009



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DISH : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

18 MARS 2009